

Décisions du Conseil de l'Association intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venogé

Séance du 12.10.2022

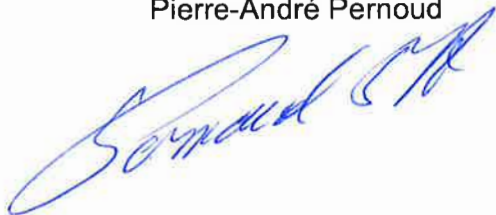
Le comité de direction de l'AIPCV, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à connaissance des électeurs que, dans sa séance du 12 octobre 2022 à La Chaux, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- **Accepté le préavis n° 04/2022 – Régularisation de dépenses engagées en 2016, 2017 et 2018**
- **Accepté le préavis n° 05/2022 – Budget 2023**

Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans un délai de 10 jours suivant la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public

Au nom du Conseil Intercommunal AIPCV

Le Président
Pierre-André Pernoud



La Secrétaire
Patricia Gabriel

